



PLACE AUX ACTES

Près d'un mois après l'horrible attaque subie par nos collègues ayant causé la mort de 2 membres des Prej de Caen, l'intersyndicale a été reçue ce jour pour finaliser la signature du protocole d'accord issu du relevé de décisions à la suite de ce terrible drame.

C'est en responsabilité que l'intersyndicale a fait le choix de s'inscrire dans cette signature permettant d'apporter une sécurisation des missions tant sur le plan humain que matériel mais également de traiter des sujets ô combien importants pour l'ensemble des personnels tels que les ressources humaines, les services, la surpopulation pénale....

Ce n'est pas un blanc-seing que l'intersyndicale signe aujourd'hui, mais bel et bien un acte d'engagement de l'administration et du ministère afin que nous ne vivions plus jamais cela. Notre société ne peut plus fermer les yeux sur les conditions de nos missions et de nos prisons.

L'intersyndicale restera donc extrêmement vigilante pour que ce protocole d'accord ne soit jamais dévoyé, au-delà de la morale, il en va du respect de nos collègues morts dans l'exercice de leurs missions et ceux blessés à jamais.

L'intersyndicale le 13 juin 2024